



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Council of Ministers of Education, Canada

Forum OCDE/É.-U. sur le commerce des services éducatifs
Washington, DC
23-24 mai 2002

RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Forum OCDE/É. -U. sur le commerce des services éducatifs
Washington, DC
23-24 mai 2002

PROJET DE RAPPORT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Introduction

Le Forum de l'OCDE a été organisé conjointement par l'OCDE, les départements de l'Éducation et du Commerce des États-Unis, le *Centre for Quality Assurance in International Education* — CQAIE (centre d'assurance de la qualité de l'éducation internationale) et le *National Committee for International Trade in Education* — NCITE (comité national du commerce international dans le secteur de l'éducation). Le site Web du Forum se trouve au <http://www.oecd.org/FR/document/0,,FR-document-4-nodirectorate-no-20-25748-.00.html>. Au nombre des autres commanditaires, citons la Banque mondiale, le département d'État des États-Unis et le Bureau du représentant américain au commerce.

La première journée a été principalement consacrée à des séances plénières, deux heures étant réservées aux ateliers en fin de journée. La seconde journée s'est entièrement déroulée en plénières. Les documents ont été distribués avant ou pendant le Forum et sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat du CMEC. Le Forum était ouvert aux pays non-membres de l'OCDE et aux ONG. Il avait pour objectif de susciter le dialogue et l'échange d'informations.

Certaines faiblesses du forum sont apparues clairement dans la structure et le choix limité des conférencières et conférenciers. La structure de la conférence se prêtait mal au dialogue, mais un changement de format intervenu la deuxième journée a permis de poser quelques questions. Tous les panélistes sauf un, à l'exception de la dernière séance, étaient des hommes, et aucun ne représentait les étudiantes et étudiants ou le corps enseignant. L'OCDE a reconnu ces lacunes et a indiqué que ces points seraient pris en compte pour tout forum à venir. Bien que les présentations ne différaient que peu des documents soumis, elles ont permis de mieux cerner les courants de pensée actuels, de comprendre les diverses positions et différences des pays et de rencontrer différentes intervenantes et différents intervenants de ces domaines.

Délégation canadienne

La délégation canadienne était constituée de quatre membres : M. Kevin Costante, sous-ministre, ministère de la Formation et des Collèges et Universités (Ontario); M. Yvan Dussault, sous-ministre adjoint à la planification, ministère de l'Éducation (Québec); M^{me} Sheila Molloy, responsable, Programmes internationaux, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et M^{me} Karen Kennedy, conseillère en politiques, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Outre les délégués «officiels» (distinction exigée par les organisatrices et organisateurs), de nombreux autres Canadiennes et Canadiens étaient présents : M. Marcel Ross, responsable de dossier, direction de la recherche, ministère de l'Éducation (Québec); M^{me} Valérie Bisson, conseillère à la direction de la politique commerciale, ministère de l'Industrie et du Commerce (Québec); M. Louis Lizotte, Section de la liaison nationale et internationale, Direction des politiques et programmes, ministère de l'Éducation (Ontario); M. Harvey Weiner, sous-secrétaire général, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants; M^{me} Anne Bernard, conseillère aux affaires nationales, Bureau du Québec à Washington, ministère des Relations internationales; M. Daryl Hanak, conseiller en commerce international, ministère des Relations intergouvernementales et internationales (Alberta); M. François Dionne, Politique des investissements internationaux et services, Industrie Canada; et M. Michael Conlon, un représentant de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Les délégués «officiels» et les autres participantes et participants possédaient

exactement le même statut, cette distinction étant une pure formalité exigée par les organisatrices et organisateurs.

L'objectif de la délégation canadienne consistait à recueillir autant d'informations que possible afin de proposer aux ministres de l'Éducation une analyse à jour des problèmes pertinents en vue de leur réunion d'octobre. L'Ontario et le Québec animent un groupe de travail qui a pour mission de suivre de près le processus de négociations et de présenter un rapport aux ministres à leur prochaine réunion.

Points saillants du Forum

- Le sous-secrétaire adjoint au Commerce des États-Unis, M. Douglas B. Baker, a indiqué que les industries des services, du tourisme et des finances représentent 75 p. 100 de l'économie américaine et que le but de l'AGCS, du point de vue des États-Unis, consiste à créer un environnement commercial mondial dans lequel les compagnies américaines pourraient agir avec un minimum d'interférence gouvernementale.
 - L'éducation et la formation se classent en cinquième place parmi les services d'exportation et représentaient 10,7 milliards de dollars en 2000.
- Le secrétaire général de l'OCDE, M. Donald Johnston, a souligné l'accroissement de la demande d'accès à l'enseignement postsecondaire : augmentation de 11 p. 100 entre 1995 et 1999 dans les pays de l'OCDE uniquement.
 - L'enseignement supérieur représente 30 milliards de dollars, soit 3 p. 100 de l'ensemble du commerce des services dans les pays de l'OCDE.
 - Le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans le monde entier passera de 45 millions en 1990 à 250 millions en 2025.
 - Dans les pays en voie de développement, certaines contraintes financières empêchent les universités de proposer une solution. En conséquence, les étudiantes et étudiants, les programmes et les prestataires se déplacent au-delà des frontières.
 - L'intensification des échanges procure des avantages économiques, une meilleure compréhension des cultures, le développement de réseaux et des échanges de connaissances.
 - L'AGCS est un cadre très flexible qui permet aux pays de conserver toute liberté de choix en ce qui concerne les services à l'égard desquels ils prennent des engagements.
 - À leur réunion de l'OCDE d'avril 2001, les ministres de l'Éducation ont soulevé deux questions de politiques : l'assurance de la qualité et l'apprentissage en ligne. Ils ont reconnu la difficulté et le coût élevé de production de matériel de haute qualité, et signalé par ailleurs que l'accroissement de l'offre soulèverait des questions de réglementation.
- Le représentant adjoint au Commerce des États-Unis, M. Joseph S. Papovitch a signalé que le commerce transfrontière des services se chiffre à 1,5 billion de dollars par an. Les États-Unis s'efforcent d'amener les pays à prendre des engagements, dans le but de favoriser la transparence et de parvenir à des engagements futurs.
 - M. Papovitch a fait état des «Cinq grandes peurs», même s'il n'a pas réussi à convaincre les personnes opposées à l'AGCS que ces craintes sont sans fondement.
- Le représentant de la direction du commerce international de l'OCDE, M. Pierre Sauvé, a souligné que l'enseignement primaire-secondaire est exclu de la portée de l'AGCS, tout comme les services dispensés par les autorités gouvernementales. Il précise que trois domaines du secteur des services – divertissements, énergie et éducation – ont fait l'objet du plus petit nombre d'engagements de la part de pays.
 - Selon lui : la situation ne va sans doute pas évoluer et l'AGCS ne sera pas un moteur de la libéralisation pour le moment.
 - Il a écarté les questions fréquemment posées sur ce dossier, les qualifiant de «fantaisistes» et les baptisant les «Sept idées fausses». Il a affirmé d'une part que le processus de l'AGCS était

ouvert et transparent, mais a admis par ailleurs qu'il fallait être initié pour comprendre le fonctionnement de l'accord.

- D'autres panélistes ont signalé les problèmes posés par le transfert des titres de compétences. Certains ont exhorté le gouvernement à adopter un rôle en dehors du cadre des négociations commerciales, comme la Convention de Lisbonne de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe (sur la reconnaissance des titres de compétences), ainsi que la Déclaration de Bologne de l'UE (en vertu de laquelle l'enseignement supérieur est et devrait rester un bien public).
- Certains ont réclamé une distinction claire entre l'enseignement supérieur et la formation, signalant que l'AGCS pourrait avoir un rôle à jouer dans ce dernier secteur.
- La séance du vendredi matin a été consacrée aux défis soulevés par l'assurance de la qualité et à la présentation d'études de cas dans les nouveaux modes de prestation transfrontière de services.
- La séance du vendredi après-midi a mis en relief deux présentations ministérielles (Belgique et Norvège) qui ont mis à jour les différences d'opinion entre les pays de l'UE. La ministre belge a éloquentement décrit en français les raisons pour lesquelles elle n'appuie pas l'AGCS. Elle a également évoqué des «éléments d'analyse» plutôt que des craintes, c'est-à-dire les questions auxquelles les sceptiques de l'AGCS voudraient trouver réponse. La ministre norvégienne est intervenue avec tout autant d'éloquence en faveur de l'AGCS, affirmant que la Norvège a pris des engagements en vertu de l'AGCS en ce qui a trait à l'éducation au cours du Cycle d'Uruguay. La Norvège vit donc le libre-échange en éducation depuis six ans et n'a pas eu d'expériences négatives.
- La troisième intervenante provenait du centre pour l'assurance de la qualité de l'éducation internationale et du Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur. M^{me} Marjorie Peace Lenn était l'une des organisatrices de la conférence, dont la présence n'est pas passé inaperçue pendant les débats. Elle a précisé dans son exposé que le Sénat des États-Unis avait donné au président Bush le pouvoir approprié pour accélérer l'achèvement de l'accord (appelé *Trade Promotion Authority* ou *fast track authority*).
- Il est apparu que certains jugent que des mécanismes autres que l'AGCS (par exemple la Convention de Lisbonne) sont plus appropriés pour surmonter les obstacles aux échanges dans les modes 1 (fourniture transfrontière), 2 (consommation à l'étranger) et 4 (présence de personnes physiques), admettant toutefois que l'AGCS est un mécanisme plus approprié pour surmonter les obstacles dans le mode 3 (présence commerciale).

Dans son résumé, M. John Martin, directeur général de l'Emploi, du Travail, des Affaires sociales et de l'Éducation de l'OCDE, a noté que le suivi doit consister en trois éléments :

- données et indicateurs – le Groupe technique INES s'est chargé d'améliorer les données dans ce secteur; il faut en outre recueillir des informations sur les nouveaux progrès comme l'apprentissage en ligne;
- il faut continuer d'observer l'évolution du dossier : ce qu'il y a de neuf, ce qui donne de bons résultats, et le rôle potentiel du programme IMHE (Gestion des établissements d'enseignement supérieur) de l'OCDE,
- un autre Forum aura lieu en Europe d'ici environ 12 mois, au cours duquel ces questions seront de nouveau soulevées.

M. Martin a précisé que le sommaire des débats serait affiché dans un court laps de temps sur le site Web de l'OCDE à <http://www.oecd.org/FR/document/0,,FR-document-4-nodirectorate-no-20-25748-,00.html>.

Points à considérer pour le Canada

Au chapitre du processus de négociations, juin 2002 reste la date limite de dépôt par les pays des demandes initiales qu'ils adressent aux autres pays en matière de commerce des services éducatifs en vertu de l'AGCS. Ceci constituera la phase bilatérale des négociations, mais son degré de transparence reste inconnu.

Le Groupe de travail du CMEC sur l'AGCS a le mandat d'informer les ministres des progrès de l'AGCS et fera rapport aux ministres régulièrement. Toute décision sera partagée avec les responsables au C-commerce ainsi que les représentantes et représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Rapports sur les Ateliers

ATELIER 1 : *Quels pourraient être les résultats des négociations en cours dans le cadre de l'AGCS sur le commerce des services éducatifs?*

Avec : M. Bernard Ascher, directeur au Bureau du représentant américain au commerce
M. Pierre Sauvé, directeur, Direction du commerce international, OCDE

Les discussions de cet atelier ont été très animées, en raison de la présence de personnes provenant d'organisations dont les positions sont traditionnellement très opposées.

Il a été remarqué qu'un examen des propositions de libéralisation déposées jusqu'à présent pourrait donner une idée des demandes qui seront vraisemblablement présentées d'ici le 30 juin 2002. M. Sauvé a rappelé que, sur 120 propositions de négociation déposées, seulement quatre portent sur les services d'éducation. De plus, une analyse du contenu même de ces quatre propositions porte à croire qu'aucune demande ne sera déposée concernant l'enseignement primaire-secondaire.

Pour M. Sauvé, l'AGCS pourrait être utile pour créer un environnement propice aux investissements (mode 3 – présence commerciale), mais c'est aux pays de décider d'aller de l'avant ou non. L'AGCS n'offre cependant pas de solutions aux autres problèmes (visas, etc.), mais crée en fait un cadre de règles qui encourage la signature de conventions internationales entre pays, établissements, etc. En d'autres termes, l'AGCS pourrait jouer un rôle plus complémentaire dans le domaine de l'éducation.

M. Ascher, a approuvé l'idée que l'AGCS ne peut pas tout régler. En ce qui concerne le mode 3 cependant, beaucoup de choses peuvent être faites. M. Ascher est revenu sur la proposition des États-Unis et a affirmé qu'il n'était pas question de modifier les politiques d'admission, les frais de scolarité, les programmes de prêts et bourses et la réglementation du système scolaire. Dans le cadre des négociations, les États-Unis veulent également que les pays conservent leur droit de réglementation afin de protéger la santé, la sécurité des citoyennes et citoyens et la moralité publique.

Les représentants étudiants présents (britanniques et canadiens) se sont dit préoccupés pour plusieurs raisons et en particulier au sujet d'un processus de négociations qu'ils décrivent comme étant fermé. Ils ont également posé la question de savoir pourquoi certaines définitions de l'AGCS ne pouvaient être améliorées, en particulier celle ayant trait aux «services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental».

M. Ascher a répondu en faisant valoir qu'il y a une grande demande mondiale de services d'éducation et qu'il était temps, selon lui, de prendre des engagements en vertu du mode 3 avant que des obstacles à l'investissement ne soient érigés. Il a également déclaré que les négociations de l'AGCS incitent le monde de l'éducation à s'auto-évaluer.

Répondant à son tour aux représentants étudiants, M. Sauvé a souligné la possibilité que des notes interprétatives soient adoptées au terme des négociations concernant certaines définitions de l'AGCS.

ATELIER 2 : *Politiques nationales pour promouvoir le commerce des services d'éducation*

Avec : M. Hermann Mueller-Solger, direction des affaires internationales, ministère de l'Éducation, Allemagne (président)
 M^{me} Josephine Ludolph, directrice, ministère du Commerce américain
 M. Mike Gallagher, premier secrétaire adjoint, groupe international, ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Formation (Australie)
 M. Wu Degang, directeur général, département de la recherche en politiques et des affaires législatives, ministère de l'Éducation (République populaire de Chine)
 M. Elie Cophen, professeur des universités, conseiller auprès du délégué aux relations internationales et à la coopération (France)

Cinq pays ont participé à cet atelier dont l'objectif était de faire connaître les positions nationales relatives à la question de l'exportation des services d'éducation. Une synthèse des propos qui ont été communiqués par les représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de la Chine, des États-Unis et de la France se trouve ci-dessous.

Allemagne :

Alors que l'industrie augmente ses dépenses dans le secteur de l'éducation, celles du gouvernement fédéral décroissent alors que celles des provinces se maintiennent. L'Allemagne prévoit qu'en 2009, 20 p. 100 de ses étudiantes et étudiants effectueront des études à l'étranger.

Le représentant allemand a mis en doute la capacité de l'AGCS de répondre aux problèmes actuels d'accès à l'éducation, de financement et de qualité des services offerts. L'Allemagne est disposée à accepter qu'une partie de certains services soit commercialisée mais cette commercialisation ne doit pas constituer une force motrice du système d'éducation. L'éducation doit demeurer un service public, accessible et servant à la formation des idées et des nations.

États-Unis :

À cet atelier, la position des États-Unis a été exposée par une représentante du département du Commerce. Sa présentation s'est limitée à la description de la manière dont le gouvernement fédéral américain promeut l'éducation. Ce sont les départements de l'Éducation, du Commerce et d'État qui agissent à titre de **promoteurs** de l'éducation américaine, alors que le Bureau du représentant au Commerce mène les négociations internationales. Plusieurs organisations non gouvernementales sont également actives à cet égard dont l'*American Council of Education* et l'*Association of American Universities*.

Le mandat du département du Commerce est d'abord axé sur la promotion de l'exportation des services par l'entremise des missions et des foires commerciales. Il analyse les demandes de l'industrie et collabore étroitement avec le *Trade Promotion Council* composé d'une vingtaine d'agences fédérales. Le département du Commerce se voit comme un promoteur de la capacité commerciale des États-Unis et les services de l'éducation tombent sous le coup de ce mandat. La commercialisation de ces services constitue d'ailleurs une tendance de plus en plus importante du commerce international, dont certains pays, comme l'Australie, en sont les artisans.

Australie :

Malgré la déclaration du représentant australien affirmant que l'éducation constitue une fonction centrale de l'État, l'exportation des services d'éducation constitue un élément majeur de la position australienne. Le pays en retire d'ailleurs de nombreux avantages économiques, politiques et culturels.

L'Australie se présente comme un modèle exemplaire : un pays accueillant et paisible, offrant une formation de très grande qualité à des prix abordables. Au cours de l'année 1999-2000, l'Australie a connu une augmentation de 300 p. 100 des échanges étudiants et l'exportation des services d'éducation se classe au troisième rang des services exportés, représentant une valeur de 4 milliards de dollars.

Les succès obtenus par l'Australie ne sont pas le fruit du hasard mais plutôt le résultat d'une stratégie bien planifiée. L'Australie se perçoit comme très compétitive et explique sa volonté d'inscrire certains services dans un accord de commerce international. Cela dit, la situation actuelle présente plusieurs défis auxquels la communauté internationale doit faire face : reconnaissance réciproque de normes de qualité; assurance de la qualité des services offerts; impacts sociaux résultant de la commercialisation de certains services et capacité de développer des technologies de communications et de les rendre accessibles.

Chine :

Le représentant du gouvernement chinois a décrit les mesures adoptées par la Chine au cours des dernières années : la Chine coopère avec l'UNESCO, le PNUD, la Banque mondiale; l'UNICEF et est devenue, en 2001, membre de l'Organisation mondiale du commerce. Plus de 330 millions de Chinoises et Chinois ont accès à l'éducation et la Chine s'ouvre de plus en plus à l'expertise étrangère. La Chine a signé une centaine d'accords bilatéraux avec 160 pays et régions et permet maintenant à un nombre plus important d'étudiantes et d'étudiants chinois de se rendre à l'étranger.

Malgré les efforts récemment entrepris par la Chine pour s'intégrer au système du commerce international, il est entendu que ce pays n'est pas encore en mesure d'envisager l'exportation des services d'éducation.

France :

Selon le représentant français, une politique commerciale doit se définir en fonction des conditions du marché. Or, dans le domaine de l'éducation, il existe une grande asymétrie d'information entre les prestataires et les demandeurs de services et aucune action spécifique n'est prise pour tenter de combler l'écart qui les sépare. Malgré la nécessité de répondre aux besoins de formation, les décisions futures doivent être prises avec prudence.

En France, 16 000 organismes privés de formation ont été créés et la formation continue représente une valeur de 20 milliards de dollars par année. Cette situation a conduit le gouvernement français à établir des règles en matière de prestation de services et d'évaluation de leur qualité.

ATELIER 3 : Promouvoir l'accès à l'enseignement postsecondaire : Satisfaire la demande globale

Avec : M. Harry Patrinos, économiste en chef de l'éducation, la Banque mondiale (président)
M^{me} Stamenka Uvalic-Trumbic, chef de la section de l'accès, la mobilité et la qualité,
Division de l'Enseignement supérieur, UNESCO
M^{me} Cyndy Fitzgerald, directrice, certification Microsoft

M. Harry Patrinos :

Les économies et la population active doivent faire preuve de plus de souplesse et d'adaptabilité si elles veulent tirer parti de la nouvelle économie. La technologie est le moteur de la plupart des changements qui touchent l'économie du savoir d'aujourd'hui. La demande croissante en matière de nouvelles compétences

professionnelles qui en résulte dans les pays en voie de développement risque de ne pas être satisfaite. Ceci impose de nouvelles pressions aux systèmes d'éducation de ces pays et soulève plusieurs défis, par exemple :

1. *Diminution des effectifs et des ressources publiques* – De manière générale, les taux de participation à l'enseignement supérieur sont faibles et l'écart des effectifs entre les économies développées et les économies en voie de développement s'élargit. En chiffres absolus, les ressources publiques affectées à l'enseignement supérieur ont diminué.
2. *Accès inégal* – Les familles plus riches sont celles qui bénéficient le plus des avantages de l'éducation. Ce fait est particulièrement visible dans le secteur de l'enseignement supérieur, où les familles à plus haut revenu sont surreprésentées. En général, dans les pays en voie de développement, 20 p. 100 de la population, soit les mieux nantis, bénéficient de plus de 80 p. 100 du total des subventions affectées à l'éducation.
3. *Pièdre qualité et manque de pertinence* – Dans plusieurs pays, la qualité de l'enseignement supérieur est faible et de nombreux programmes sont peu pertinents.
4. *Mondialisation – économie du savoir* – Fait tout aussi important, la plupart des systèmes d'enseignement supérieur n'inculquent pas à la population étudiante la culture scientifique et technologique dont elle a besoin pour relever les défis de l'économie du savoir.

M^{me} Stamenka Uvalic-Trumbic :

Selon la déclaration universelle des droits de la personne, l'enseignement supérieur doit être accessible à toutes et tous en fonction du mérite. De plus, l'enseignement supérieur est un service public, non un produit. La libéralisation du commerce dans ce secteur risque de créer des injustices, d'ouvrir la porte à la discrimination et de creuser encore davantage le fossé numérique. L'internationalisation de l'enseignement supérieur est toutefois souhaitable et il importe de réduire les obstacles auxquels les établissements sont aux prises en l'absence de politiques commerciales.

Cependant, le commerce se fait déjà et les pays en voie de développement participent de plus en plus à l'économie du savoir. Cette nouvelle situation doit s'accompagner d'un changement d'encadrement, notamment la création d'un nouvel organisme d'assurance de la qualité, des services d'enseignement supérieur offerts à l'étranger et l'évaluation à l'échelle locale de la qualité des fournisseurs étrangers.

Bien que les conventions de l'UNESCO et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) fassent la promotion de l'enseignement supérieur transfrontière et de la réduction des obstacles à la mobilité, leurs stratégies respectives sont très différentes. En effet, l'AGCS appuie la libéralisation du commerce dans le secteur de l'enseignement supérieur à des fins de profits économiques, alors que l'UNESCO fait la promotion d'une internationalisation sans but lucratif, respectueuse de la diversité culturelle et du droit universel à l'éducation.

Le défi consiste donc à promouvoir un «commerce équitable», une mondialisation qui convienne à tout le monde. Pour relever ce défi, la participation au débat de toutes les parties intéressées est essentielle. L'UNESCO en fera d'ailleurs la promotion dans le cadre d'un forum mondial sur l'assurance internationale de la qualité les 21 et 22 octobre 2002 à Paris.

M^{me} Cyndy Fitzgerald :

La formation par la technologie de l'information (TI) a connu un essor important au cours des 20 dernières années. Au milieu des années 90, la formation par cédéroms a peu à peu fait place à de premières tentatives d'apprentissage en ligne. Depuis la fin des années 90, la formation par la TI est non seulement dispensée sur papier mais également sur cédéroms et Internet. Une évaluation informatisée, qui représente une part importante de ce secteur, peut être réalisée n'importe quand et n'importe où.

Ces progrès découlent d'une vision selon laquelle il ne doit y avoir aucun obstacle, et que les gens doivent avoir accès en tout temps et partout aux outils d'acquisition et d'évaluation des compétences. En fait, peu de barrières commerciales ont été rencontrées et la certification Microsoft a été mise en œuvre dans plus d'une centaine de pays et dans de nombreuses langues.

Le modèle de fixation des prix tient compte de la capacité des économies régionales et offre souvent un programme de formation au seuil de rentabilité, voire parfois à perte. Le principal défi dans ce secteur consiste à protéger la propriété intellectuelle, c'est-à-dire à contrer le piratage des programmes de formation et des examens.

La TI doit pouvoir offrir une formation juste-à-temps, chaque nouveau produit nécessitant une formation pertinente. Elle correspond donc à un nouveau modèle de formation, que le tableau ci-dessous compare à l'enseignement supérieur dispensé de façon conventionnelle.

<i>Enseignement supérieur</i>	<i>Formation en entreprise</i>
Collège ou université	Centre de formation technique
Centré sur les grades	Reconnaitances multiples
Période déterminée (ayant une fin)	Continue
Offre se diversifiant	Offre déjà diverse et globale

Discussions

M. Harry Patrinos et M^{me} Stamenka Uvalic-Trumbic ont clarifié les positions de la Banque mondiale et de l'UNESCO sur l'entraide et le commerce dans le secteur de l'enseignement supérieur et sur les liens qu'ils établissent entre le commerce et les réformes des systèmes d'enseignement supérieur.

- La Banque mondiale croit que le commerce est bénéfique à ses États clients et insiste sur l'importance de l'enseignement supérieur, mais elle est encore en «mode d'apprentissage» dans la mesure où l'enseignement supérieur est concerné.
- La Banque mondiale travaille avec les États membres pour consolider leur position au sein de l'économie du savoir et, avec un peu d'espoir, tirer parti des échanges mondiaux de connaissances.
- L'UNESCO est elle aussi en «mode d'apprentissage». Les répercussions des négociations de l'AGCS sont toujours nébuleuses. L'UNESCO doit sous peu clarifier sa position dans un document futur.
- Contrairement à ce qui a été écrit dans les journaux, l'UNESCO n'a nullement l'intention de mettre sur pied un organisme d'agrément supranational.

Discussions des participantes et participants sur l'offre et la demande :

- Le problème n'est pas le même d'un pays à l'autre. La faiblesse de l'offre est peut-être la source du problème, mais la difficulté qu'ont de nombreux clients de la Banque mondiale à répondre à la demande découle d'un manque de fonds.
- Les pays en voie de développement auront de la difficulté à répondre à la demande du secteur de l'enseignement supérieur, leurs secteurs privé et public ne disposant pas de capitaux suffisants. Une solution possible serait de créer un troisième secteur, ni public ni privé, qui pourrait s'appeler le «secteur social» et qui s'appuierait sur de jeunes universitaires, sur de nouvelles technologies et, éventuellement, sur l'internationalisation. Ce secteur pourrait être plus efficace que le secteur public qui, dans certains pays tel le Mexique, est accablé par des syndicats soucieux des intérêts du personnel administratif.
- D'autres options que l'enseignement supérieur pourraient être étudiées.

- Quoique la TI ait déjà offert, voilà une décennie, la possibilité de dispenser une éducation à des coûts beaucoup moindres que l'apprentissage conventionnel, cette technologie est devenue de plus en plus chère et ne semble plus réduire de façon notable les coûts de prestation des services d'éducation. De plus, sa qualité continue à soulever d'importantes questions.
- Cependant, l'apprentissage en ligne présente de nouvelles et remarquables possibilités d'apprentissage que les autres outils conventionnels d'éducation ne peuvent offrir.

Discussions sur l'assurance de la qualité :

- L'assurance de la qualité semble être une des principales questions soulevées par le commerce des services d'éducation. L'éducation transnationale ne répond pas toujours aux normes de qualité, que ce soit dans les pays de l'OCDE ou les pays en voie de développement.
- À mesure qu'il prend de l'importance, le mode 2 de prestation de l'éducation doit s'appuyer sur un contrôle de la qualité et sur des sanctions contre les gens et les établissements qui abusent de la situation.
- Dans certains pays, les gens sont exploités par la vente de grades frauduleux ou par la reproduction d'établissements d'enseignement apparemment légitimes (qui, dans les faits, ne le sont pas). Il est nécessaire de fournir de l'information valide et exacte sur les grades et les établissements et de mettre en place une interface entre le travail et l'éducation pour empêcher les gens d'être escroqués. En effet, un grade n'est pas toujours un gage d'emploi.

Discussion sur l'exode des cerveaux :

- L'Europe de l'Est et la plupart des clients de la Banque mondiale en Amérique latine sont aux prises avec un exode des cerveaux, attribuable à la mobilité de la population étudiante. L'aide financière versée par la Banque mondiale aux États clients est parfois grandement contrecarrée par les pertes en capital humain (au profit des pays de l'OCDE).

Discussion sur l'AGCS :

- Plusieurs des questions soulevées par l'accroissement de la demande (telles les questions liées à l'accès et à l'équité) ne peuvent être résolues par l'Organisation mondiale du commerce; les pays eux-mêmes doivent trouver une réponse à ces questions.
- L'AGCS pourrait aider à déterminer s'il y a bel et bien des barrières qui empêchent de répondre à la demande mondiale. S'il n'y a aucune barrière, l'internationalisation pourrait être réalisée à l'extérieur du cadre de l'AGCS.
- Pour que des progrès soient réalisés, toutes les parties intéressées doivent participer au débat, y compris les syndicats, le corps enseignant et l'ensemble de la population étudiante (dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement, dans le secteur de l'éducation conventionnelle comme dans le secteur de l'apprentissage continu ou de l'apprentissage des adultes).

ATELIER 4 : Concurrence internationale : conséquences pour les fournisseurs de services d'éducation et pour les étudiantes et étudiants

Avec : M. Peter West, secrétaire, Université de Strathclyde (président), président sortant du programme de Gestion des Établissements d'enseignement supérieur (IMHE) de l'OCDE
M. Per Nyborg, président du Comité pour l'enseignement supérieur et la recherche, Conseil de l'Europe
M. Jacob Henricson, ancien président, *National Union of Students in Europe*

Peter West :

Les fausses perceptions au regard des initiatives de l'OMC («5 peurs/7 idées fausses») ont conduit de nombreuses participantes et de nombreux participants à considérer la globalisation/internationalisation comme une menace.

Les risques pour l'éducation sont réels et sont identifiés sous plusieurs aspects : homogénéisation des systèmes d'éducation, perte par les institutions des meilleurs professeurs et professeures et étudiantes et étudiants, garantie de la qualité, lien avec la mission de l'État, etc.

En conséquence, il faut prendre le temps pour voir évoluer les pratiques de l'AGCS, pour identifier rapidement les éléments qui doivent être protégés en éducation, pour en arriver à des consensus et à des réglementations nouvelles, sans qu'aucune pression de la part de l'AGCS/OMC ne se fasse sentir.

Per Nyborg :

Il y a accord sur la nécessité d'une coopération européenne au niveau de l'enseignement supérieur.

Il y a parallèlement un *besoin pour chaque État* de revoir et de réévaluer sa propre situation dans le contexte de coopération internationale.

Les principales situations à revoir sont notamment l'amélioration de la qualité, la protection des consommatrices et consommateurs de l'éducation (étudiantes et étudiants et systèmes nationaux), la reconnaissance et l'équivalence des diplômes ainsi que l'information sur les situations des systèmes éducatifs à travers le monde.

La plupart des principales questions peuvent être abordées en référence à des conventions internationales (p. ex. : celle de l'UNESCO) et à des codes de «bonnes pratiques» touchant à des normes et contrôles de qualité. La responsabilité de ce travail revient à chaque État, en priorité. Les réglementations multinationales se doivent de respecter les règles et cultures nationales qui se sont développées dans chaque pays au fil des ans.

Jacob Henricson :

Les préoccupations des étudiantes et étudiants sont formulées autour de certains thèmes :

- l'éducation n'est pas un «produit» et les étudiantes et étudiants ne sont pas des «consommateurs» de l'éducation;
- l'approche «marchande» de l'éducation exclut le potentiel de la plupart des étudiantes et étudiants;
- il y a incompréhension des organisations étudiantes.

La situation conflictuelle vient, en partie, de l'exclusion des étudiantes et étudiants des structures décisionnelles et de la non-transparence de l'actuel système.

Quelle est la perception de l'AGCS? L'AGCS amplifie l'orientation «marchande» en centrant les rapports internationaux de l'éducation sur le profit. L'AGCS est incapable de clarifier les conséquences futures de ses initiatives. L'AGCS ignore le fait que l'éducation a un besoin plus grand d'aide et de soutien que de réglementation internationale. Les partisans de l'AGCS continuent de minimiser et d'ignorer les critiques et les protestations constantes autant des étudiantes et étudiants que des universités elles-mêmes. Ils semblent incapables de s'éloigner du langage de la commercialisation.